

Charte éthique HAZI Sarea

« Hazi eta Aniztasuna Zaindu Iparraldean Sarea »

1) Préambule

Lors du sommet mondial de l'alimentation en novembre 1996 à Rome, la FAO (Food and Agriculture Organization) affirmait que les semences représentaient un enjeu de souveraineté alimentaire. Bien que la création de nouvelles variétés végétales soit devenue un métier distinct depuis le XVIIIème siècle, la production des semences était part intégrante du travail de la majorité des paysans jusqu'à la Révolution Verte. Elle est ensuite devenue la responsabilité d'une firme à part entière, permettant certes des hausses de rendement considérables, mais privant également le paysan d'une partie de son métier, de sa liberté et de sa dignité. En 2003, plusieurs centaines de personnes se rassemblent pour créer le Réseau des Semences Paysannes. Dans un contexte où les risques de contamination OGM sont considérés comme réels par une partie de la population française et où le nombre d'espèces et variétés utilisées pour nourrir le monde ne cesse de diminuer, la protection de la biodiversité cultivée est alors une lutte qui apparait comme fondamentale pour l'ensemble du Réseau. Le concept de « semences paysannes », comme représentant des semences produites et adaptées au paysan, en opposition aux semences standardisées proposées par l'industrie semencière est alors de plus en plus utilisé.

Les semences paysannes sont des semences issues d'une population ou d'un ensemble de populations dynamiques **reproductibles par le cultivateur**, sélectionnées et multipliées avec **des méthodes non transgressives** de la cellule végétale et à la portée du cultivateur final, dans les champs, les jardins, les vergers conduits en agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Ces semences sont renouvelées par multiplications successives en pollinisation libre et/ou sélection massale, sans auto-fécondation forcée sur plusieurs générations. Elles sont **librement échangeables** dans le respect des droits d'usage définis par les collectifs qui les font vivre.

Certains s'accordent alors pour parler de « propriétés communes » à propos des semences paysannes (Grimonprez, 2019), signifiant ainsi que les semences paysannes ne constitueraient pas entièrement un bien commun, ni une propriété privée, mais pourrait être un nouveau genre de « communs », impliquant donc une réflexion nouvelle et innovante pour leur gestion.

Depuis une quinzaine d'année B.L.E accompagne ses adhérents individuellement et en collectif sur des projets en lien avec la biodiversité cultivée. Par ailleurs, en 2018, lors de l'Assemblée Générale de B.L.E la volonté que B.L.E porte le projet de structurer une Maison des Semences au Pays Basque nord a été exprimée.

2) Notre raison d'être

Le réseau des Semences paysannes d'Iparralde (HAZI Sarea), s'est formé dans l'objectif de rassembler les acteurs (paysans.nes, jardiniers.ères et structures) impliqué.es et/ou intéressé.es, de près ou de loin, dans le maintien ou le développement de la biodiversité cultivée. Il a pour objectif principal de sauvegarder, promouvoir et développer la biodiversité cultivée en Iparralde.

Les hommes et les femmes ont toujours cultivé la terre en ressemant une partie de leur récolte et en échangeant leurs semences. Ces deux pratiques paysannes sont cruciales pour assurer l'adaptation dynamique des espèces et variétés aux climats et aux terroirs, mais aussi pour accroître la biodiversité cultivée et l'autonomie des fermes. Les réglementations françaises et européennes relatives aux

semences végétales sont actuellement en pleine évolution et menacent la richesse de la biodiversité cultivée et aussi ce droit ancestral des paysans au profit des détenteurs de brevets sur le vivant.

Avec le soutien du Réseau Semences Paysannes et de BLE, et grâce aux données scientifiques et techniques établies autour des semences paysannes et principes de sélections participatives établis jusqu'à aujourd'hui, nous sommes en capacités et souhaitons construire et organiser des dynamiques collectives et des actions de terrain autour de ces semences paysannes : réseau d'échanges de semences, partage de savoir-faire, sélection et conservation de variétés adaptées localement. Cette charte, élément fondateur de notre mouvement, vise à garantir un respect des valeurs portées par notre collectif.

Les travaux de ce réseau s'intègrent dans une vision d'une société... :

- **Paysanne** : valorisant la vie paysanne et les savoirs faire qui y sont associés, encourageant l'installation de paysan.ne bio ainsi que l'accès a un niveau de vie digne et concevable pour tous.tes
- **Ouverte** : fédérer sans distinction, un réseau de soutien et d'entraide, axées sur les liens sociaux, permettant la participation de chacun.ne du paysan.ne au consommateur.trice...
- **Autonome** : donnant le choix et la liberté de décisions aux acteurs du monde paysan, de réappropriation des savoirs faire...Ne plus dépendre des entreprises d'agrofouritures,
- **Vertueuse** : Au travers de pratiques qui favorisent l'économie et diminue l'impact sur les ressources (eau, air, énergie) et la préservation de la biodiversité.

Nos missions :

1. La sauvegarde mais aussi le développement de la biodiversité cultivée : Prospector, rechercher des variétés cultivées et adaptées localement,
2. Assurer la mise en place et l'accompagnement d'un réseau de personnes et structures engagées pour la biodiversité cultivée : passage d'information, organisation de temps d'échanges collectifs,
3. Assurer un accompagnement technique et organisationnel : échanges et réappropriation de savoirs et savoirs faire (formations et groupes d'échanges techniques)
4. Assurer une gestion dynamique des semences Paysannes : conservation, sélection participative, multiplication, expérimentation, échange de semence
5. Communiquer et sensibiliser sur les semences paysannes et sur le rôle de chacun.ne : comment choisir et agir, intérêt des semences paysannes pour la société et l'environnement
6. Animation du collectif : gestion moyens humains, techniques, matériel et financiers (matériel, stockage...)

3) Principes de fonctionnement

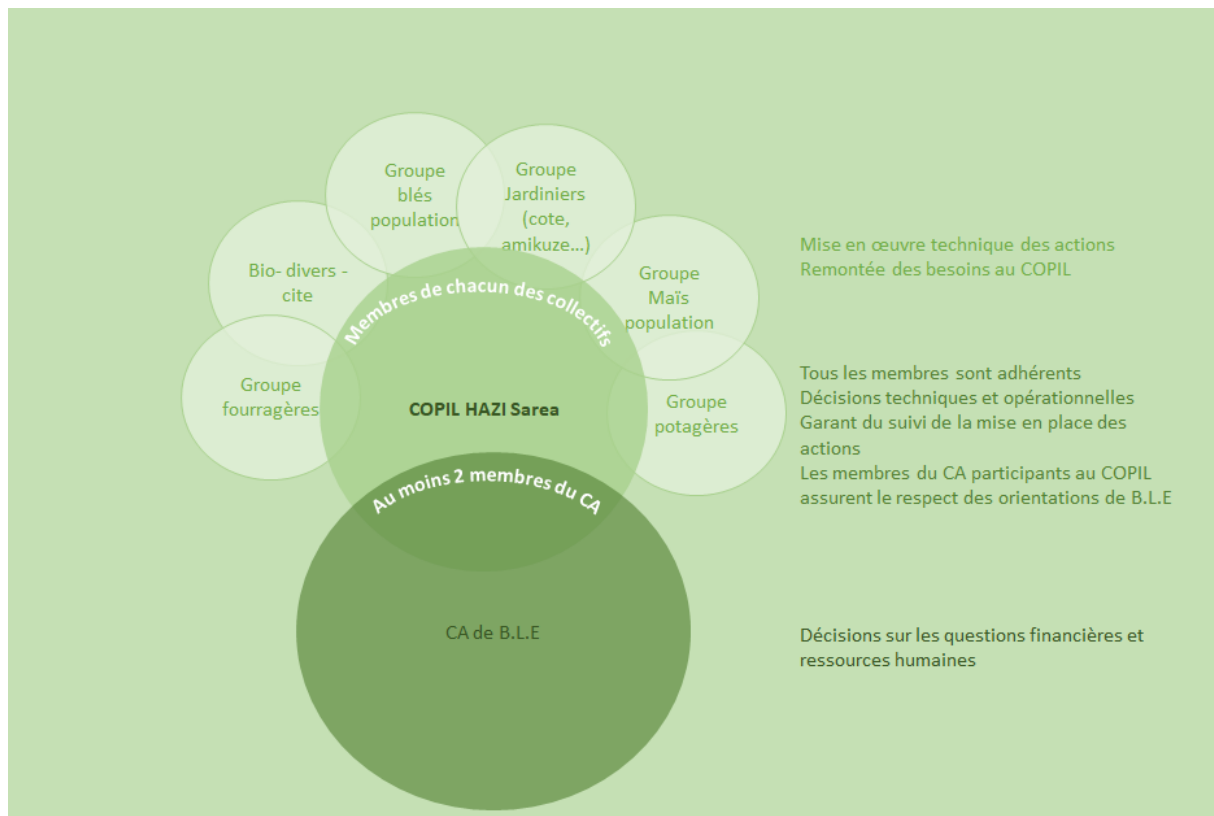
Cadre légal

HAZI Sarea est juridiquement porté par l'association B.L.E. B.L. E apporte un soutien financier et technique (animation et coordination) de HASI pour la mise en place de ses activités.

Composition

Description des groupes (composition, objectif et procédure d'intégration dans le groupe)

Mode de gouvernance



COPIL/ Groupe de travail HAZI Sarea : c'est le collège technique et administratif, se réunit au moins 4 fois par an, est composée de :

- ... paysannes
- jardiniers particuliers
- représentant d'autres structures

CA de B.L.E : Collège décisionnaire. Au moins 2 membres du CA de B.L.E doivent participer au COPIL de HAZI Sarea

Décisions

Les décisions sont travaillées par le COPIL HAZI Sarea , le modèle de prise de décision est à définir.

Adhérer

L'adhésion à HAZI Sarea se fait par le biais d'un bulletin d'adhésion de B.L.E en précisant « adhésion au réseau de semences Paysannes HAZI Sarea ». Elle donne accès à des avantages selon les conditions d'adhésion à B.L.E. L'adhésion à la charte de HAZI Sarea est obligatoire pour intégrer le réseau.

4) Adhérer à HAZI Sarea c'est.....

Un devoir de transparence

Par souci de transparence, les membres s'engagent à donner les informations sur les pratiques agricoles de leur ferme ou jardin dans le cadre des semences paysannes. (Fiches de suivi)

Participer aux répertoires internes et externes des variétés cultivées

Chaque membre peut informer le collectif d'une ou plusieurs variétés qu'il cultive. Les membres acceptent une diffusion interne au collectif des données relatives aux variétés possédées de façon nominative. Ce répertoire des variétés cultivées par le groupe est régulièrement diffusé exclusivement aux membres du collectif par courrier électronique et/ou postal.

Le répertoire externe ne fera pas apparaître les noms des producteurs de semences et sera destinée aux autres Maison des Semences Paysannes.

Avoir le droit à la confidentialité

Les informations notamment sur les variétés possédées par chacun sont confidentielles et ne doivent en aucun cas être communiquées à une personne extérieure au collectif.

Participer aux temps de rencontres

Les membres du réseau s'engagent à participer aux réunions, temps d'échanges et événements organisés par les groupes et le réseau. Les aspects techniques liés à la mise en place des expérimentations sont décidés dans chaque pôle (Grandes Cultures et Potagères).

Pouvoir participer à l'expérimentation

Les expérimentateurs, multiplicateurs et conservateurs qui participent aux expérimentations signent une convention HAZI Sarea. La convention d'expérimentation permet d'établir les modalités de fonctionnement entre la structure et l'expérimentateur.

L'expérimentation est participative : le membre du collectif s'engage à remplir une ou plusieurs fiches de suivi permettant de caractériser la variété cultivée testée et à restituer une partie de la récolte à la Structure collective (HAZI). Chaque expérimentateur réserve cette partie aux membres du collectif. L'expérimentateur devient propriétaire de l'autre partie. L'adhésion à HAZI Sarea est obligatoire dans ce cadre. L'expérimentateur s'engage à suivre les protocoles établis le cas échéant, et pourra disposer d'un accompagnement technique.

Tendre vers l'équithabilité et la réciprocité dans les échanges de graines

Les semences sont un bien commun gérées par le collectif pour el collectif. Lors de dons de semences par HAZI Sarea l'utilisateur s'engage à rendre une partie (dans l'idéal au moins la dose fournie) ce à HAZI Sarea afin de permettre la diffusion de la biodiversité cultivée pour les saisons suivantes.